

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 27 février 2019**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 TTC pour l'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir de l'ancien stand de tir de Vuissens

1. Introduction

En 2016, l'ancienne Commune de Vuissens a demandé au bureau d'ingénieurs Geotest SA, à Givisiez, de déterminer si la ciblerie et la butte de tir de l'ancien stand de tir sis sur son territoire (parcelles articles RF 398 et 399), désaffecté en 1995, contenaient des substances polluantes, au sens de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Les investigations menées ont conclu à une contamination du sol, nécessitant alors son assainissement.

En ce qui concerne les autres stands sis sur la Commune d'Estavayer, des investigations sont actuellement en cours sur les anciens stands d'Estavayer-le-Lac et Font. D'autres investigations devront être menées sur les stands encore en service de Forel et Bussy. Celui de Murist a déjà été assaini. L'ancien stand désaffecté de Rueyres-les-Prés devra peut-être faire l'objet d'une investigation, mais nous attendons des informations du Canton à ce sujet.

2. Description des travaux

Les travaux prévus tendent à restituer le terrain à l'agriculture. Ils consistent à évacuer la terre sur une surface d'environ 230 m² et une profondeur de 1.5 m. Les matériaux excavés seront dirigés vers différentes décharges en fonction de leur degré de dangerosité. Le chantier sera suivi par un spécialiste en environnement et en protection des sols.

A la fin des travaux, des matériaux de remblai (notamment de la terre impropre aux cultures) et de la terre végétale seront acheminés sur le site. La configuration définitive du terrain sera déterminée en collaboration avec son propriétaire. Le secteur territorial concerné sera enfin retiré du cadastre des sites pollués du Canton.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif de ces travaux se présente comme suit :

Travaux de l'entreprise	CHF	40'500.00
Transport des matériaux	CHF	4'100.00
Taxes de décharge	CHF	34'000.00
Honoraire ingénieur	CHF	24'000.00
Analyses	CHF	3'100.00
Divers, imprévus (environ 15%)	CHF	15'000.00
Total HT	CHF	120'700.00
TVA 7.7%	CHF	<u>9'294.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>129'994.00</u>
TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit	CHF	<u>130'000.00</u>

4. Financement

Ces travaux bénéficient de subventions fédérale (CHF 8'000.00 par cible) et cantonale (2/3 du montant fédéral). Celles-ci s'élèveront donc à CHF 13'333.00 par cible. Elles sont toutefois limitées à 80% du coût total des travaux d'assainissement. Le stand de Vuissens était équipé de 5 cibles. Le montant total des subventions à recevoir sera ainsi de CHF 66'700.00.

Le montant de CHF 130'000.00 TTC, dont seront déduites les subventions cantonale et fédérale mentionnées ci-dessus, sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement ». Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle maximale (sans déduction des subventions) sera de CHF 22'100.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 TTC en vue de l'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir de l'ancien stand de tir de Vuissens et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 janvier 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexe : plan de situation

Légende

-  Accès camion
-  Zone de dépôt provisoire des matériaux

GEOTEST

GÉOLOGIE / INGÉNIERIE /
GÉOPHYSIQUE /
ENVIRONNEMENT

Mandat: Vuissens, stand de tir à 300m

No. 2515066.1

Investigation historique et technique

Situation

1: 5'000

06.04.2016/Miv

